Rapport sur la solvabilité et la situation financière

2022

AGRI PRÉVOYANCE

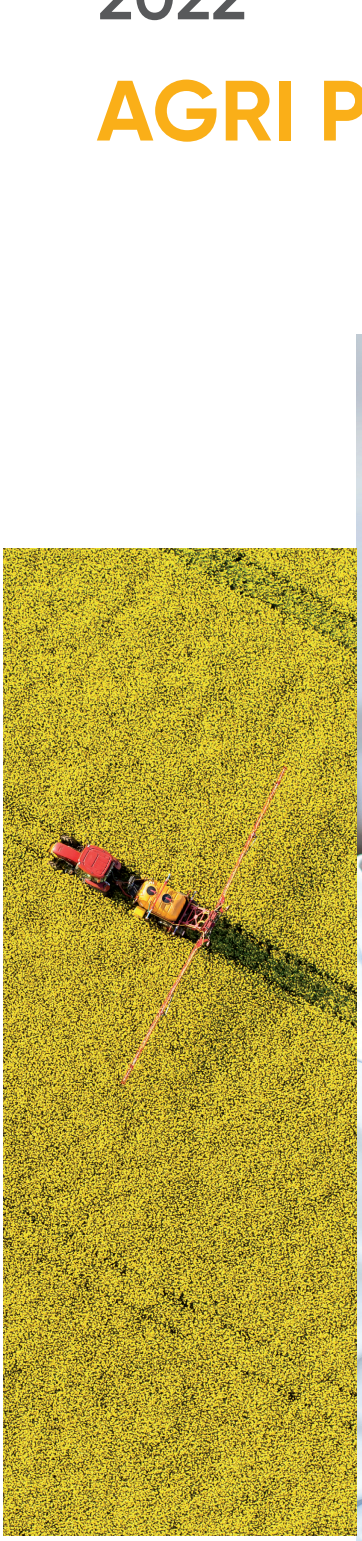

Groupe AGRICA

www.groupagrica.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 5

A.1 Activité 5

A.2 Résultats de souscription 7

A.3 Performance financière 11

A.4 Résultats des autres activités 13

A.5 Autres informations 13

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE 14

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance 14

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité 18

B.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) 19

B.4 Système de contrôle interne 21

B.5 Fonction d'audit interne 21

B.6 Fonction actuarielle 21

B.7 Sous-traitance 23

B.8 Autres informations 23

C. PROFIL DE RISQUES 24

C.1 Risques stratégiques 25

C.2 Risques de souscription assurantielle 26

C.3 Risques de marché 26

C.4 Risques de crédit (défaut) 27

C.5 Risque de liquidité 27

C.6 Risque opérationnel 28
C.7 Risques juridiques et de conformité 29
C.8 Autres risques importants 29
C.9 Autres informations 30

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 31
D.1 Actifs 31
D.2 Provisions techniques 37
D.3 Autres passifs 43
D.4 Méthodes de valorisation alternatives 43
D.5 Autres informations 43

E. GESTION DU CAPITAL 44
E.1 Fonds propres 44
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis 47
E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 48
E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé 48
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis 48
E.6 Autres informations 49

F. ANNEXES - LES ÉTATS QUANTITATIFS 50

SYNTHÈSE

Le résultat 2022 d'AGRI PRÉVOYANCE est marqué par une hausse de 36,0% de son chiffre d'affaires à 191,6 M€ suite à la non-reconduction de l'annulation des primes acquises non émises sur exercice antérieur pour un montant de 15 M€, par l'émission de cotisations manquantes pour 13,5 M€ sur exercices antérieurs (période 2017 à 2021) et le constat de bonis de 5,5 M€.

Le résultat de l'Institution (+0,9 M€) est légèrement bénéficiaire après 3 années consécutives de pertes et son ratio combiné ressort à 101%. L'essentiel de l'amélioration provient de régularisations sur exercices antérieurs sur les prestations et les cotisations, les fondamentaux du résultat technique restant déficitaires dans l'attente des résultats du plan de remédiation.

En termes de gouvernance, AGRI PRÉVOYANCE est l'Institution de Prévoyance des salariés non-cadres de la Production Agricole et du secteur du Paysage. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA GESTION ainsi que de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Elle fait partie des membres fondateurs de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE créée en 2018. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur AGRI PRÉVOYANCE sont liés à la présence de deux contrats principaux et à la perte éventuelle de l'un d'entre eux, les risques de pilotage produits, le rééquilibrage des contrats déficitaires et l'adaptation aux évolutions réglementaires (loi Eckert, RGPD, pilotage trimestriel assurantiel…).

La qualité des données et les risques liés à l'externalisation font aussi l'objet d'attention particulière.

La valorisation du portefeuille d'actifs représente 424 M€ en augmentation après recapitalisation. Son niveau de risque évolue avec la croissance des placements.

Le rendement distribué est de 1,2%.

Les provisions d'AGRI PRÉVOYANCE sont stables à 244 M€ contre 288 M€ l'année précédente.

Les fonds propres de l'Institution augmentent grâce à l'émission de la dette subordonnée, ils représentent 174 M€.

Le capital de solvabilité requis (SCR) de l'Institution augmente de 10 M€ pour atteindre 112 M€.
Cette croissance est essentiellement liée à l'augmentation des risques assurés et des avoirs en banque.

Dans ce contexte de dégradation des risques suite à l'épidémie de Covid, les décisions de recapitalisation et le début du plan de redressement ont permis au ratio de solvabilité de passer de 114% à 155%.

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Entités membres du GROUPE AGRICA

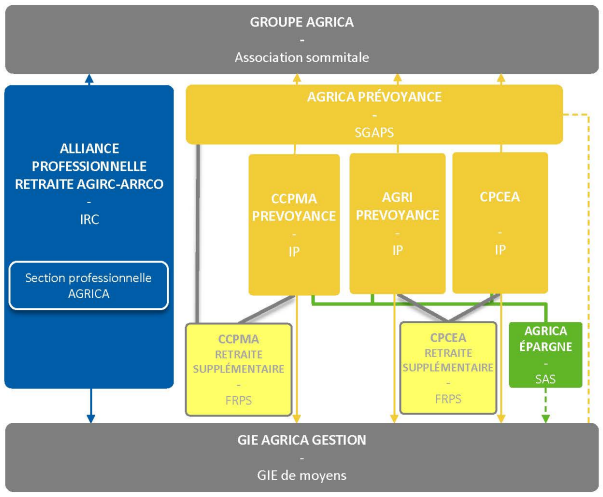

A.1.b Description de l'activité

AGRI PRÉVOYANCE offre des garanties dans le cadre des Accords de la Production Agricole, de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les principaux contrats Accords National et Locaux de la Production Agricole, Accord Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), ils prévoient aussi une complémentaire santé pour les actifs et retraités.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises ont été souscrits.

A.1.c Objectifs et stratégies

AGRI PRÉVOYANCE est l'Institution de Prévoyance des salariés non cadres de la production agricole. Son objectif est de couvrir la totalité des conventions collectives santé et prévoyance des salariés agricoles.

Pour ce faire, les syndicats représentants au Conseil d'Administration ont développé une première offre agricole en 2010 puis à nouveau en 2016 dans le but d'améliorer le niveau de protection sociale des salariés agricoles.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'Offre Agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec des mutuelles : la Mutuelle Verte et CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA. Le nouveau Groupe ainsi constitué a renforcer ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	142,6	191,6
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-32,0	-1,3
RÉSULTAT FINANCIER NET D'IT	11,8	3,7
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	-17,0	0,9

Au titre de l'exercice 2022, l'Institution AGRI PRÉVOYANCE présente un résultat excédentaire de 0,9 M€ après impôts. Le résultat est en amélioration sur la partie assurantielle.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 191,6 M€. Il est en hausse de 49 M€ soit +34,4% par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de flux sur exercices antérieurs pour 32 M€ (notamment la non-reconduction des PANE sur les exercices antérieurs pour 14,8 M€ en 2021 et l'opération de récupération de cotisations manquantes pour 10,7 M€ en 2022). Sur la survenance 2022 seule, la hausse atteint 17 M€.

Le résultat assurantiel est en nette amélioration en 2022, avec un montant de -1,3 M€ en comparaison de -32,0 M€ en 2021. La sinistralité de la garantie Arrêt de travail demeure importante relativement à l'historique, mais en retrait par rapport à 2021 qui reflétait le plein impact de la prise en compte des conséquences de la crise sanitaire.

Le résultat de gestion reste déficitaire à -5,9 M€, mais s'améliore en comparaison de -11,8 M€ en 2021.

Le résultat financier de l'exercice 2022 représente 3,7 M€. Il a diminué en comparaison à celui de l'exercice précédent soit 11,8 M€ (-69%) en raison de moindres plus-values réalisées en 2022.

Le résultat avant impôts s'affiche à +1,0 M€ fin 2022 contre -16,9 M€ l'exercice précédent.

Le résultat après impôt représente +0,9 M€ fin 2022 pour l'ensemble des activités, en amélioration par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de -17,0 M€.

A.2.b Résultats par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	142,6	191,6
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-32,0	-1,3
RATIO COMBINÉ	123%	101%

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2022 en nette amélioration avec un ratio combiné de 101%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 191,6 M€. Il est en hausse de 20% par rapport à l'exercice précédent qui enregistrait la non-reconduction de PANE sur les exercices antérieurs pour un montant de -14,8 M€, quand l'exercice 2022 enregistre un montant de +14,7 M€ lié à une opération de récupération de cotisations manquantes.

Au global, le chiffre d'affaires 2022 est supérieur à la projection qui s'établissait à 171,1 M€.

Le résultat technique s'établit à +4,6 M€ contre -20,2 M€ l'exercice précédent, du fait des impacts sur survenances antérieures en cotisations, du maintien d'une sinistralité élevée pour les risques vie et santé ainsi qu'en Arrêt de Travail, mais à un niveau moindre après la prise en compte des effets de la pandémie sur les exercices antérieurs.

Le résultat de gestion est négatif à -5,9 M€ à la fin de l'exercice contre -11,8 M€ en 2021.

Le résultat assurantiel s'améliore fortement, en affichant -1,3 M€ en comparaison de -32,0 M€ l'exercice précédent, expliqué par la croissance des cotisations et l'amélioration de la sinistralité. Le ratio combiné atteint le niveau de 101% fin 2022 contre 123% à la fin de l'exercice précédent. Le résultat assurantiel dans le scénario stratégique était prévu à -2,4 M€ avec un ratio combiné de 100%.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	19,2	24,0
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-7,2	-0,6
RATIO COMBINÉ	146%	106%

Le chiffre d'affaires de l'exercice des opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en réassurance) s'élève à 24,0 M€ fin 2022 soit une hausse de 26,0%. Le chiffre d'affaires direct représente 22,4 M€, et est en augmentation par rapport à 2021.

La croissance du chiffre d'affaires Vie 2022 est liée essentiellement à la survenance 2022.

Le résultat technique des opérations vie reste déficitaire à -3 M€ avec un S/P comptable de 124%, contre -6,5 M€ en 2021 (S/P de156%) et 0,4 M€ dans la projection (S/P de 97%). Cette amélioration sur 2022 s'explique notamment par la hausse des cotisations.

Le résultat de gestion de 2,4 M€, est en amélioration par rapport à l'exercice précédent.

En synthèse, le résultat assurantiel des garanties décès est en amélioration à -0,6 M€ contre -7,2 M€ en 2021. Le ratio combiné des garanties vie affiche 106% fin 2022 contre 146% à la fin de l'exercice précédent principalement du fait de la croissance des cotisations et l'amélioration de la marge de gestion. Il reste éloigné de la projection à 77%.

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	54,0	74,9
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-8,2	0,5
RATIO COMBINÉ	116%	100%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail s'élève à 74,9 M€ en hausse de 38,7% par rapport à 2021, et supérieur à la projection de 60,6 M€.

Le chiffre d'affaires intègre une variation sur antérieurs de 14 M€ et un impact sur la survenance 2022 seule de 7,1 M€.

Le résultat technique représente une contribution positive de 3,1 M€, en amélioration par rapport à l'exercice précédent qui affichait -3,0 M€. On observe une diminution de la charge sinistre par rapport à 2021.

Le S/P comptable s'améliore à 95% contre 106% en 2021.

Le résultat de gestion est en amélioration à -2,5 M€, par rapport à celui de l'exercice précédent (-5,2 M€ en 2021). Pour rappel, la projection s'établissait à -2,9 M€.

En synthèse, le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail constate un résultat excédentaire de +0,5 M€ avec un ratio combiné s'inscrivant à 100% à fin 2022 contre 116% constaté fin 2021, au même niveau que la projection qui était à 102%.

A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	69,3	92,7
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-16,5	-1,3
RATIO COMBINÉ	124%	101%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 92,7 M€, en hausse de 33,8%. Les cotisations de l'Accord National de la Production Agricole représentent la principale contribution (50,6 M€).

L'évolution du chiffre d'affaires est quasi intégralement liée aux flux sur exercices antérieurs.

Le résultat technique est excédentaire de 4,5 M€, très supérieur au résultat de -10,7 M€ constaté en 2021, du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires qui améliore la charge de sinistres en raison du risque court.

Le S/P comptable s'améliore fortement à 94% contre 118% à la fin de l'exercice précédent.

Le résultat de gestion est déficitaire (-5,8 M€), identique à celui de 2021.

Le résultat assurantiel des garanties santé s'améliore à -1,3 M€ fin 2022 contre -16,5 M€ à la fin de l'exercice précédent. La projection s'établissait à -5,1 M€ pour 2022. Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit à 101% en santé (124% en 2021). La projection visait une valeur de 105%, soit un écart favorable de 4 points par rapport à la réalisation.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2022-2026

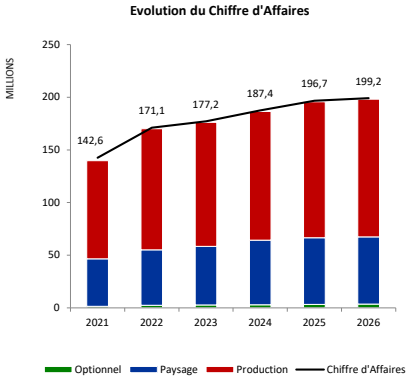

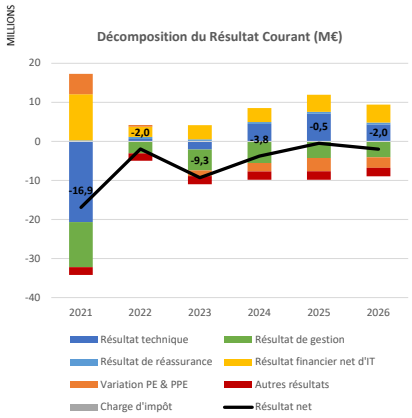

A.2.d Consolidation groupe

Les comptes d'AGRI PRÉVOYANCE sont combinés par la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette Institution.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

PRODUITS NETS

Classe d'investissements (en K€)	2021	2022
Résultat net Immobilier	2 087	2 117
Résultat net portefeuille Titres	10 042	2 936
Résultat net Trésorerie	29	285
Frais internes de placement	-289	-283
TOTAL	**11 868**	**5 056**

Le rendement comptable de l'Institution pour l'exercice 2022 s'élève à 1,6% contre 4,4% en 2021.

Cette baisse de rendement s'explique par l'absence de revenus exceptionnels en 2022 et l'absence de plus-values réalisées sur le portefeuille actions lequel avait été sécurisé fin 2021.

Dont revenus et pertes sur actions

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprises/ Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	26	424	0	185	**635**
Participations	150	0	0	-22	**128**
OPCVM	635	509	-744	45	**444**
TOTAL	810	**933**	**-744**	**208**	**1 208**

FRAIS FINANCIERS

Frais financiers (en K€)	2021	2022
Mandat obligataires	220	227
Actions et OPC	0	0
Prestations de services	58	58
Frais internes de placement	289	283
TOTAL	**567**	**568**
Encours moyen	340 647	348 650
Taux moyen global	**0,17%**	**0,15%**

Les frais financiers sont stables.

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2022 au 31/12/2022 : AGRI PRÉVOYANCE

L'année 2022 a été marquée par la hausse de l'inflation qui a pénalisé la performance des obligations (-18%) et des actions (-10%).

Nous avons profité de la hausse des rendements obligataires pour investir sur des fonds de dette subordonnée. Nous avons également investi le montant de l'apport correspondant à l'émission de dette fin juin sur des obligations, ce par abondement dans le mandat obligations.

A.3.c Projection des performances attendues

RÉSULTAT FINANCIER en M€	2023	2024	2025	2026
Revenus financiers	6,9	7,2	8,0	8,4
Frais de placements	**0,3**	**0,3**	**0,3**	**0,4**
Δ PDD	0,8	0,4	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	**-1,0**	**0,1**	**-1,2**	**-0,3**
Δ Amortissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Δ Surcotes/Décotes	**0,6**	**-0,3**	**1,0**	**0,2**
Δ Coupons Courus	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
RÉSULTAT FINANCIER	**7,5**	**7,6**	**7,9**	**8,4**
RENDEMENT				
Placements (VNC)	327,8	335,1	348,1	363,0
RENDEMENT	**2,27%**	**2,27%**	**2,28%**	**2,32%**

A.3.d Titrisation

L'Institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L'Institution de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de populations connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le Conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de -1,2 M€ en 2022.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son Conseil d'Administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE et des FRPS CPCEA RS et CCPMA RS). Son Conseil dispose d'une Commission Stratégie qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un Comité d'Audit et des Risques et d'une Commission d'Action Sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les Commissions, l'objet de procès-verbal à destination du Conseil suivant. De même, le Conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque Conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité Exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus de 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'Administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonctions clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.a Organisation générale

AGRI PRÉVOYANCE est l'Institution de Prévoyance des salariés non cadres de la production agricole.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Elle est l'actionnaire minoritaire du FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Gouvernance de AGRI PRÉVOYANCE

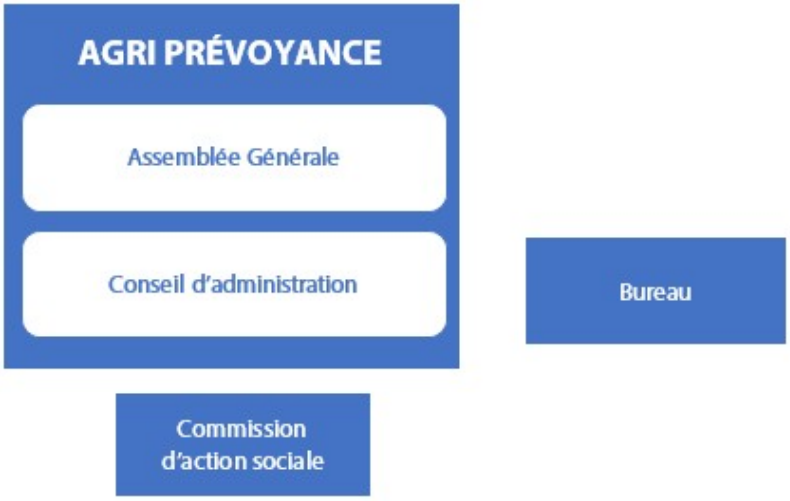

Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'Administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs :

Collège des adhérents	Collège des participants
15 FNSEA	2 CFE-CGC
	2 CFTC
	4 FGA-CFDT
	4 FNAF-CGT
	3 FO

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'Institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'Institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 10 administrateurs : 5 du Collège des adhérents, 5 du Collège des participants.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'Administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1er janvier 2018, a entrainé des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de Développement et la Commission des Placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de Prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de Développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'Audit et des Risques est dorénavant commun aux Institutions de Prévoyance, aux Sociétés anonymes et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'Action Sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de Prévoyance.

Commission d'Action Sociale

- Composition paritaire de 10 membres choisis au sein du Conseil d'Administration : 5 du Collège des adhérents, 5 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'Administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'Administration, pour décision.

Commission des Placements

- Composition : la Commission des Placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.

Les membres de la Commission des Placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.

Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
  - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
  - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
  - Branches et Entreprises,
  - Offre et Produits,
  - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
  - Plan marketing et commercial,
  - Qualité de service,
  - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.

La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématique ou encore par secteur ou branche.

Comité d'Audit et des Risques

- Composition : le Comité d'Audit et des Risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.

Les membres du Comité d'Audit et des Risques sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'Institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'Administration ; suivre les risques de l'Institution, examiner les grands équilibres de l'Institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'Administration.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur Général en la personne de Frédéric HERAULT (depuis la création de AGRICA PRÉVOYANCE en 2018),
- Le Directeur Général Délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'Administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur Délégué en charge de la Gestion des Risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques, notamment au travers de la gestion des risques et du rapport ORSA.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur Délégué Technique.

La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le Directeur Délégué Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur Délégué en charge de l'Audit Interne. La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Pas de changements significatifs sur la période.

B.1.e Remboursement des frais des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

L'Institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

- **Dans le cadre des augmentations collectives**

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

- **Dans le cadre des augmentations individuelles**

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini.

La validation budgétaire de la Direction des Affaires Générales et la validation par la Direction des Ressources Humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter que depuis 2020, un à deux comités de rémunération sont organisés chaque année afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20 % de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des Cadres dirigeants effectifs est de 5 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une Institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre AGRI PRÉVOYANCE et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

- **Les membres du Conseil d'administration**
- **Les dirigeants effectifs :**
  - Directeur Général,
  - Directeur Général Délégué.
- **Les fonctions clés :**
  - Fonction clé Conformité,
  - Fonction clé Gestion des risques,
  - Fonction clé Actuarielle,
  - Fonction clé Audit interne.

B.2.a Principes de compétences

Les membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence à l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'Administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.b Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'Institution de Prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents sont conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

Une organisation de gestion du risque et de contrôle interne a été mise en œuvre. Elle reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

Le Comité d'Audit et des Risques assiste le Conseil d'Administration dans son rôle de supervision.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre conformément aux destinations de pouvoirs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du Comité d'Audit et des Risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le Comité ORSA et le Comité de Management des Risques. Elle participe au Comité Assurantiel, Comité de Sécurité de l'Information, Comité LCBFT et Comité Qualité des Données.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le Comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le Comité Financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité Assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiels ; le Comité de Management des Risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité, enfin le Comité de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La politique de gestion des risques rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).

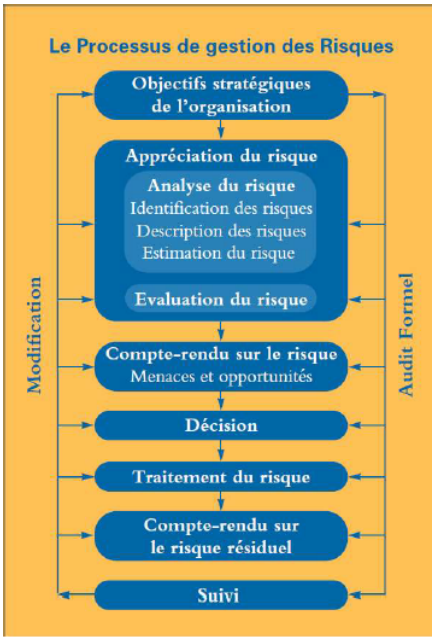

B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

En cas d'évènements importants, un cycle « ORSA exceptionnel » peut être déclenché. Les résultats 2021 pour AGRI PRÉVOYANCE ont nécessité ce cycle exceptionnel pour piloter les managements actions.

Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'Administration.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment, à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (sécurité de l'information, sécurité informatique, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO…) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle). Elle vérifie la conception et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques documenté dans le référentiel de gestion des risques et de contrôle interne.
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction Générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulation, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Objectif de la fonction d'audit interne de l'entreprise

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

B.5.b Mission de la fonction d'audit interne de l'entreprise

La fonction Audit interne est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le Conseil d'Administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.c Cadre méthodologique

La fonction Audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La fonction Audit interne, au même titre que les autres fonctions clefs fait l'objet d'une revue externe par un cabinet extérieur à minima tous les 5 ans.

Les membres de la Direction Déléguée Audit Interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.5.d Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'Administration.

B.6 Fonction actuarielle

Rappels réglementaires

La fonction actuarielle :

- Coordonne le calcul des provisions techniques,
- Soutient la fonction gestion des risques,
- Donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

Plus précisément l'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

Activités de la fonction actuarielle

- Provisions techniques :
  - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
  - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
  - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
  - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
  - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
  - recommandations sur le processus tarifaire ;
  - recommandations sur le processus de production des données ;
  - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
  - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
  - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
  - dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
  - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.7 Sous-traitance

Le GIE AGRICA GESTION a été mandaté pour gérer les activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrés par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées

Pour l'externalisation métiers :

- gestion des affiliations et cotisations ;
- gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail et santé ;
- les opérations de distribution des contrats santé et prévoyance.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- des mandats de gestion obligataire ;
- des fonds dédiés Actions et des fonds dédiés Obligations ;

Pour l'externalisation informatique :

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance ;
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Les activités externalisées critiques sont confiées principalement à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Pas d'informations à notifier.

C. PROFIL DE RISQUES

L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'Institution et de son environnement.

Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux 2022 du cycle ORSA dont le rapport a été soumis en décembre 2022 au Conseil d'Administration et auparavant à son Comité d'Audit et des Risques.

L'Institution a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'attention de la couverture des risques majeurs :

Financiers	Assurantiels	Stratégiques	Opérationnels	Conformité
- Actions - Taux - Spread	- Prime et tarification - Dérive des frais	- Changement de contexte	- Qualité de service - Sous-traitance - Cyber	- Durabilité - LCBFT - RGPD - Sapin II

Les principaux axes d'amélioration de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le financier [F] avec la surveillance, le pilotage et l'amélioration continue ;
- l'assurantiel [T] (technique) avec la surveillance, le pilotage et l'amélioration continue ;
- le stratégique [S] avec la surveillance, le pilotage et le traitement des risques suivants :
  - le risque lié à l'externalisation d'opérations ;
  - le risque sur la réalisation du plan de redressement d'AGRI PRÉVOYANCE ;
- l'opérationnel [O] avec la surveillance, le pilotage et le traitement des risques suivants :
  - le risque sur la difficulté de recrutement et les vacances de postes ;
  - le risque sur la mauvaise gestion de la garantie charges patronales indemnités journalières AGRI PRÉVOYANCE ;
  - le risque sur la qualité de service insuffisante au regard des attentes clients ;
  - le risque lié à une faille de sécurité pouvant entrainer une cyberattaque, un ransomware ;
  - le risque de malveillance dans la gestion anonyme des administrateurs système et réseau ;
- la conformité [C] avec la surveillance, le pilotage et le traitement des risques suivants :
  - les risques de non-conformité avec les travaux sur la déshérence, qualité de service sur le domaine des réclamations, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation, le pilotage trimestriel assurantiel et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
  - le risque sur l'obligation déclarative FICOVIE ;
  - le risque sur la conformité à la nouvelle réglementation sur la durabilité.

Le graphique suivant montre le profil de risque du cycle ORSA 2022 par module et trié par importance.

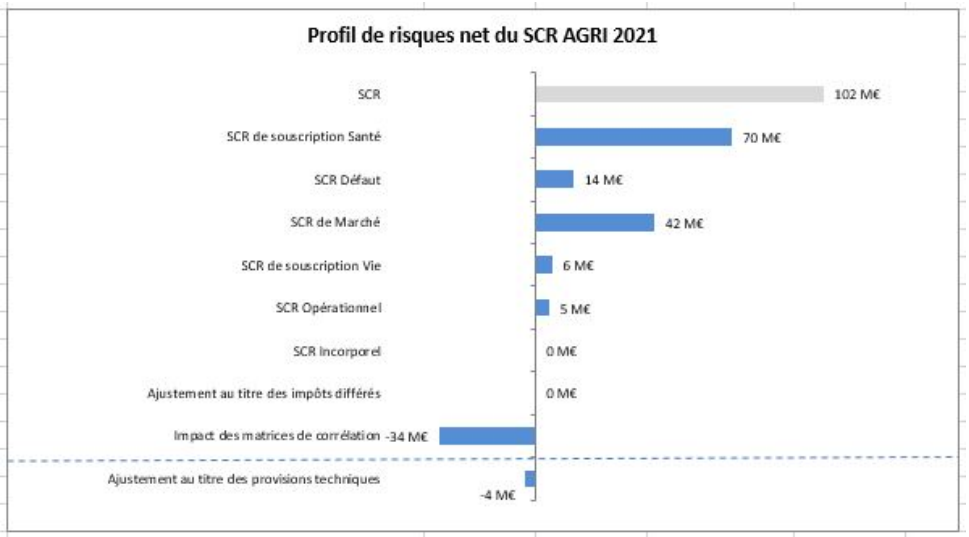

La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -34 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -4 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques, actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés, peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

- **Environnement économique**

L'économie française subit un choc important de prélèvement extérieur d'au moins 1,5 % du PIB, du fait principalement de la forte hausse des prix de l'énergie en Europe, conséquence de la guerre russe en Ukraine. Il en résulte une inflation trop élevée et une ponction sur les revenus réels des entreprises et des ménages, en large partie cependant amortie par les finances publiques. Après une bonne résilience au cours de la plus grande partie de 2022, l'activité traverserait deux phases bien distinctes : un net ralentissement à partir de cet hiver, puis un recul des tensions inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économique en 2024 et surtout en 2025.

- **Évolution législative et réglementaire**

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influer sur le résultat futur et la solvabilité.

- **Situation concurrentielle**

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

- **Orientation stratégique**

L'Institution a opéré un changement stratégique avec l'Offre Agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de Prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforce ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole.

→ **Concentration de portefeuille**

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'institution est portée par le secteur Production Agricole et le secteur du Paysage avec des accords de branche. La perte de l'un ou l'autre des secteurs impacterait fortement le portefeuille.

→ **Réputation**

L'institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 88 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

Les facteurs de risques de souscription sont :

→ **Souscription vie**

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'Institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ **Souscription non-vie**

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'inaptitude. AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres sont exposés aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents.

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'Institution.

La gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques. Le Comité de Souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité Assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'Institution a souscrit un traité de réassurance sur la couverture décès, en excédent de perte annuelle.

La politique de réassurance est examinée par le Comité d'Audit et des Risques puis approuvée chaque année par le Conseil d'Administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 76 %.

C.3 Risques de marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion de bilan ou gestion financière. »

Les Institutions, les FRPS et la SGAPS sont exposés aux risques suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais il expose également au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais il expose également au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt entraîne la variation du prix des actifs, obligations.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

La gestion des risques de marché :

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte a la Commission des Placements et au Conseil d'Administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risques de crédit (défaut)

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs.

Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entrainer des pertes est limitée. Actuellement un traité de réassurance est souscrit auprès d'un pool de 3 réassureurs.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien, ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements perturbants. »

Les facteurs de risques opérationnels sont :

→ **Exécution, livraison, gestion des processus**

Risque sur la qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivies.

Risque de perte lié au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

→ **Sous-traitance**

Risque lié à l'externalisation d'opérations.

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne et de pilotage.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire. Le Comité Financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'amélioration sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs.

L'Institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique) : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet. Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

Risque de difficulté de recrutement et de vacance de postes sur certains profils qui pourrait avoir un impact sur l'activité.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'Institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux…).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

La gestion des risques opérationnels :

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 92 %.

C.7 Risques juridiques et de conformité

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte a la réputation de l'Institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables a ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont :

Risque lié à la déshérence qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler. Les actions engagées les années précédents ont été poursuivies pour traiter le stock ainsi que les prestations à régler.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'Institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

Risque sur la conformité et la qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face aux exigences liées à ce sujet. Une unité a été constituée pour gérer ces sujets.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation. Des travaux sont en cours.

Risque de manquement aux dispositions de la Loi sur Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre incluant les délégataires. Un plan d'actions est en cours afin d'assurer la conformité sur cette thématique.

Risque relatif à l'obligation de déclaration fiscale. Une cellule sécurise ce sujet.

Risque relatif à l'obligation de reportings trimestriels à destination de l'ACPR. Des moyens supplémentaires ont été déployés sur ce sujet.

Risque sur le dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

Risque sur la non-conformité à la réglementation sur la durabilité.

La gestion des risques juridiques et de conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 89 %.

C.8 Autres risques importants

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'Institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'Institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

L'Institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2022.

C.9 Autres informations

Le niveau d'inflation actuel (reprise de l'économie nationale et impact de l'environnement international) a un impact sur les résultats. Il est suivi et matérialisé dans les scénarios 2022 projetés de l'ORSA.

Dans le cadre de la réforme des retraites, l'Institution est vigilante sur les potentiels impacts du relèvement de l'âge de départ en retraite.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2022

L'élément le plus marquant de l'année 2022 pour l'économie et les marchés a été l'envolée de l'inflation. La hausse des prix à la consommation en zone euro a atteint 9,2% fin décembre après avoir dépassé les 10% en cours d'année.

Les banques centrales ont réagi fortement en faisant rapidement augmenter leurs taux d'intérêt, dégradant progressivement les perspectives de croissance économique. Sur l'année 2022, le principal taux directeur de la Réserve Fédérale Américaine est ainsi passé de 0,25% à 4,50% et celui de la Banque Centrale Européenne de -0,50% à 2,00%.

Ce brutal resserrement monétaire a eu des impacts négatifs significatifs sur les performances obligataires, la remontée des taux d'intérêt entraînant en effet une baisse de la valeur des obligations. L'indice représentatif des obligations d'état de la zone euro a ainsi baissé de 18,5%.

Cette hausse de l'inflation a également eu un impact négatif sur les marchés actions. Une inflation élevée et persistante, combinée aux facteurs d'ordre géopolitique, comme la guerre en Ukraine, pèse en effet sur la croissance. Tout au long de l'année 2022, la conjoncture économique, en particulier dans l'industrie, s'est détériorée et ce simultanément dans les pays développés et émergents. L'indice S&P500 sur les actions américaines a ainsi baissé de 18,1%. Malgré la crise énergétique, les actions ont été plus résilientes en Europe et le Stoxx 600 a baissé de 9,9%.

D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

Répartition au 31/12/2022 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégorie	Montant en €uros	Poids en %
Obligations Souveraines	60 540 321,16	14,27%
Obligations d'entreprises	**115 168 154,47**	**27,15%**
Actions	86 946 812,64	20,50%
Dont actions non côtées	**0,00**	**0,00%**
Dont SCI	85 607 500,00	20,18%
Dont participations (hors SCI)	**1 339 312,64**	**0,32%**
Fonds d'investissement	73 830 827,08	17,41%
Dont OPC Mixtes	**30 154 415,83**	**7,11%**
Dont OPC Actions	930 393,60	0,22%
Dont OPC Obligataires	**9 936 761,06**	**2,34%**
Dont FPCI	14 045 773,74	3,31%
Dont OPC Monétaires	**18 763 482,85**	**4,42%**
Trésorerie et Dépôts	78 448 964,79	18,50%
Prêts	**9 196 134,69**	**2,17%**
Immobilisations corporelles	0,00	0,00%
TOTAL ACTIF	**424 131 215**	**100%**

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 424 M€ fin 2022 contre 361 M€ fin 2021.

L'appréciation de 63 M€ correspond à une évolution de 17% dont 18,9 M€ sont liés à la capitalisation, 5,7 M€ aux revenus du portefeuille, 50M€ de liquidité perçue dans le cadre de l'émission des obligations subordonnées et -11,6 M€ à l'effet Marchés.

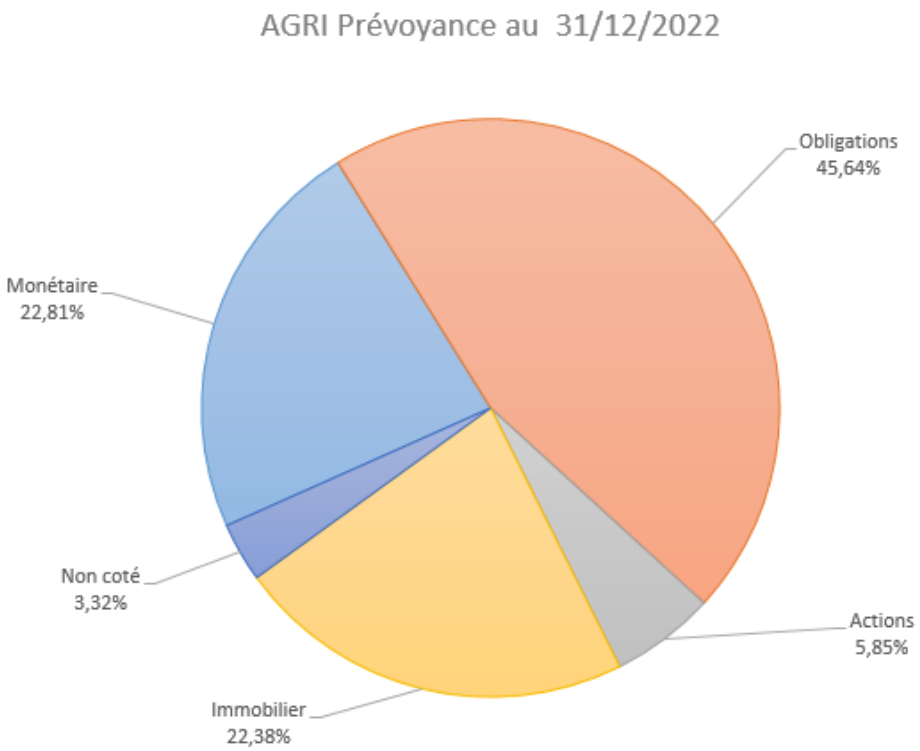

Par classe d'actifs, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 176 M€.

L'immobilier représente 95 M€ (SCI, Prêts, les immobilisations corporelles) et les participations 1,3 M€ (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 1% d'OPCVM actions s'élèvent à 74 M€.

Les liquidités atteignent 78 M€.

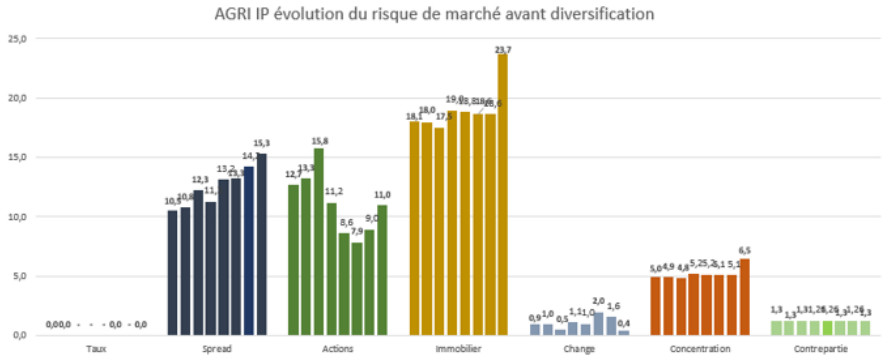

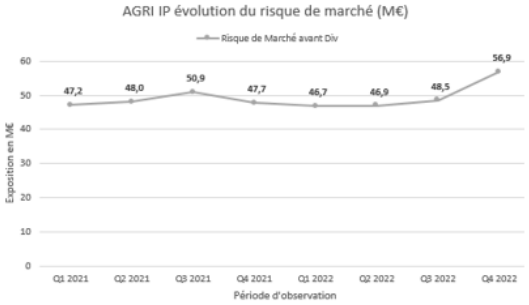

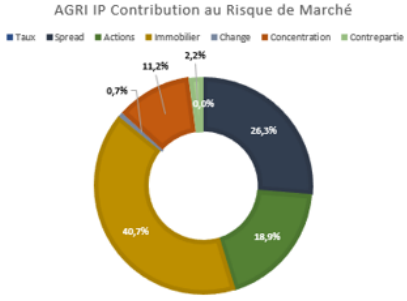

En 2022, le portefeuille d'investissements présente un niveau de risque de marché brut avant diversification de 56,9 M€ en hausse de 5,3 M € par rapport à 2021.

Cette hausse s'explique par :

L'augmentation de 4M€ du risque de spread compte tenu des investissements sur les marchés obligataires.

La hausse de 4,7M€ de la composante immobilière, qui représente maintenant 23,7 M€ en raison de la réévaluation des actifs immobiliers et notamment de l'immeuble de Bienfaisance.

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditables couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'Institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

→ La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I.

Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

→ Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II ;
→ Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI ;
→ Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 ».

En vue de la constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

→ Zone géographique (OCDE, EEA, etc…),
→ Devise,
→ Critère ISR.

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maitrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

→ Les actifs détenus par les Institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 ».

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc…).

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

→ Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

→ Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3,
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés,
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations,
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaires est supérieur à la quantité détenue en portefeuille.

Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- le référentiel valeurs « caractéristiques »,
- le référentiel valeurs « marchés »,
- le référentiel émetteurs.

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque,
- aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification.

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes,
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes,
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée.

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées,
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée.

Les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'Institution AGRI PRÉVOYANCE, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'Institution AGRI PRÉVOYANCE utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allégement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allégement

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'imposition utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer leur caractère recouvrable). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2022 est de 25,83% (soit un taux de 25,0% majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2023 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2024 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2025 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrement.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

En situation d'impôt différé actif, l'Institution n'utilise pas à ce jour de méthode spécifique destinée à démontrer le caractère recouvrable de l'impôt. En conséquence, aucun impôt différé n'est reconnu à l'actif du bilan prudentiel.

Montant d'impôts différés au 31/12/2022

En lien avec la méthodologie présentée, le tableau ci-dessous présente l'évaluation des impôts différés au 31/12/2022 :

Prévoyance en M€	Montant social	Montant S2	IDA+/IDP au 31/12/2022
Différences temporaires	14,2		3,6
Écarts de réévaluation fiscale	14,1		3,6
Déficits fiscaux reportables	65,2		16,8
Retraitements S2	-257,9	-324,2	-17,0
TOTAL avant recouvrement	-166,3	-324,2	7,1
TOTAL après recouvrement	0	0	0

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2). La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

La position retenue par le GROUPE AGRICA en lien avec les références réglementaires est la suivante :

- En situation d'IDA net nul au bilan prudentiel, l'ajustement par les impôts différés est nul,
- En situation d'IDP au bilan prudentiel, les Institutions n'utilisent pas l'ajustement par les impôts différés au-delà des montants d'impôts différés passifs du bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques que bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2022.

VIE

PROVISIONS	2021	2022	Écart en M€
Provisions Techniques	62,9	70,4	7,4
Meilleure Estimation	59,3	66,4	7,1
Marge de Risque	3,7	4,0	0,3

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

PROVISIONS	2021	2022	Écart en M€
Provisions Techniques	75,9	63,1	**-12,8**
Meilleure Estimation	71,4	59,5	-11,9
Marge de Risque	4,4	3,6	-0,9

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

PROVISIONS	2021	2022	Écart en M€
Provisions Techniques	149,1	**149,1**	**-12,8**
Meilleure Estimation	140,4	140,4	-11,9
Marge de Risque	8,7	8,7	0,1

TOTAL

PROVISIONS	2021	2022	Écart en M€
Provisions Techniques	288,0	**293,7**	5,7
Meilleure Estimation	271,1	277,1	6,0
Marge de Risque	16,9	16,6	-0,3

Les provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2022 s'élèvent à **293,7 M€**, en hausse de 5,7 M€ (2,0%) par rapport au 31/12/2021.

La meilleure estimation est de 277,1 M€, en hausse de 6,0 M€ (2,2%). Cette hausse est observée :

- Sur les lignes d'activité relatives à la Vie (+7,1 M€ soit +12%) en lien avec celle constatée sur les provisions sociales.
- Sur les lignes d'activité relatives à la Santé non similaire à la vie (+10,7 M€ soit +7,6%), en lien avec celle constatée sur les provisions sociales, et l'augmentation des engagements liés à la frontière des contrats.
- Sur la ligne d'activité Santé similaire à la vie, la baisse observée est directement liée à l'évolution de l'environnement économique.

La marge de risque atteint 16,6 M€ et reste stable comparativement à 2021. Elle représente 5,7% des provisions techniques contre 5,9% en 2021.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les provisions cédées s'élèvent à 61 K€ en 2022 en baisse de 18 K€ par rapport à 2021. Cette baisse est induite par la diminution des provisions cédées sur le risque Décès de la réassurance en Stop Loss.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation vont donc consister à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2023 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2022.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. En synthèse, la meilleure estimation est basée sur les mêmes flux de prestations que la provision sociale en tenant compte des éléments suivants :

- des cotisations futures (selon la frontière des contrats) et des prestations associées ;
- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
  - taux technique constant en norme sociale ;
  - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

D.2.b.1 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation (*), acceptation et PE/PB)	2021	2022	Évolution (en M€)	Évolution (en %)
Sous total vie	65,1	76,6	**11,5**	**17,7%**
30-Assurance vie avec participation aux bénéfices	65,1	76,6	11,5	
Sous total Santé similaire à la vie	72,3	68,6	**-3,7**	**-5,2%**
33-Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	72,3	68,6	-3,7	
Sous-total santé non similaire à la vie	142,1	156,4	14,3	**10,1%**
1-Frais médicaux	20,0	21,7	1,8	
2-Perte de revenus	122,1	134,7	12,5	
TOTAL PRÉVOYANCE	279,5	301,6	22,1	**7,9%**

(*) Pour l'année comptable 2021, la provision est comptabilisée au titre de la taxe Covid 2021. Il faut noter que les refacturations 2021 sont présentes sur les charges sociales, l'incapacité et la santé. Pour l'année comptable 2022, les refacturations sont exclusivement liées aux charges sociales.
Au 31/12/2022, le poids du risque Santé similaire à la vie a baissé de -3 points par rapport à l'exercice précédent du fait de la hausse des provisions des 2 autres risques :

- Les provisions Vie représentent 25% des provisions totales ;
- Les provisions Santé similaire à la vie représentent 23% des provisions totales ;
- Les provisions Santé non similaire à la vie représentent 52% des provisions totales.

La hausse des provisions de +22,1 M€ (+7,9%) s'explique essentiellement par celle de la Vie et la perte de revenus :
Une hausse de +11,5 M€ des provisions de la vie est essentiellement portée par celle des capitaux décès (+12,7 M€). Celle-ci est due en grande partie au traitement des signalements liés à la déshérence :

- Intégration des flux AGIRA dans l'outil de gestion (+6 M €) ;
- Entrées directes dans l'outil de gestion (+4,6 M €) ;
- Évolution du taux de prise en charge des signalements AGIRA sur l'année 2022 (+2,6 M€). En effet, le nombre d'individus ayant droit à une couverture décès constaté cette année était plus haut que celui que nous retenions jusqu'à présent.

La hausse des provisions du LOB 2 (+12,5 M€) s'explique par :

- La dotation de l'exercice 2022 au titre des charges sociales (la variation sur les exercices antérieures est quasi nulle) ;
- La dotation exceptionnelle au titre de l'invalidité en attente pour faire face aux mali récurrents observés lors de la transition entre l'état d'incapacité et la mise en invalidité (mise en invalidité plus tardive).

D.2.b.2 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont fournies par les équipes en charge de la Souscription et issues des revues tarifaires et contractualisations effectives au 01/01/2023.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires futurs.

Les principes de calculs des engagements garantis de l'Institution sont les suivants :

Pour les survenances 2022 et antérieures des garanties hors arrêt de travail, les flux de prestations sont déterminés en lien avec l'arrêté social :

- Pour les sinistres connus et ayant eu un premier règlement, le calcul est effectué tête par tête, et donc par exercice de survenance, avec les mêmes encours, paramètres (tables) et méthodes que pour le calcul de la provision en normes sociales ;
- Pour les sinistres connus n'ayant pas eu un premier paiement ou inconnus, les flux sont obtenus en écoulant directement la provision sociale selon une cadence de règlement déterminée au 31/12/2022 (garanties capitaux décès, frais médicaux), ou selon l'écoulement des provisions pour sinistres connus (maintien des garanties décès, rentes éducation et de conjoint).

Pour les survenances 2022 et antérieures des garanties arrêt de travail, les flux de prestations sont déterminés sur la base des mêmes données que pour l'arrêté social :

- Les flux relatifs aux rentes invalidité en cours sont affectés à la ligne d'activité 33. Le calcul est effectué tête par tête, présenté par exercice de survenance, avec les mêmes encours, paramètres (tables) et méthodes que pour le calcul de la provision en norme sociale ;
- Pour l'incapacité temporaire, les flux sont déterminés par la méthode Chain-Ladder appliquée aux prestations réglées ;
- Pour l'invalidité non connue (invalidité directe ou résultant d'un état d'incapacité antérieur), les flux de prestations sont déterminés à partir du produit du nombre de sinistres attendus par le montant moyen d'un sinistre. Le nombre est estimé selon la méthode Chain-Ladder. Le coût moyen est égal à la charge moyenne calculée sur les rentes invalidités connues au 31/12/2022. Une cadence d'écoulement, issue de l'observation des survenances antérieures, est ensuite appliquée.

Pour la survenance 2023, une charge sinistre est calculée à partir des hypothèses de chiffre d'affaires et de S/P. Une cadence d'écoulement, issue de l'observation des survenances antérieures, est ensuite appliquée.

Pour rappel, le backtesting, mis en place en 2019, a permis de valider les principes de modélisation retenus. Un suivi de la pertinence de la méthode a été réalisé en 2022.

Pour les survenances 2022 et antérieures, les cadences sont mises à jour sur la base des données disponibles au 31/12/2022.

Pour la frontière des contrats (survenance 2023) les cadences d'écoulement utilisées sont issues de l'ORSA 2022, et sont basées sur l'observation des survenances antérieures.

Les frais en coût complet sont modélisés en pourcentage des cotisations et/ou des prestations : les éléments constitutifs des taux de frais sont communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les engagements discrétionnaires de l'Institution correspondent aux futures décisions de gestion relatives au passif à savoir les décisions de revalorisation des prestations à compter du 01/01/2023. Par référence aux décisions passées du Conseil d'Administration, il a été décidé de ne pas appliquer de revalorisation des prestations futures dans le calcul de la meilleure estimation.

Les engagements discrétionnaires intègrent également les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2022.

Pour l'ensemble des risques, les flux obtenus sont ensuite actualisés avec la courbe des taux EIOPA.

D.2.b.3 Principales hypothèses concernant la meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque ;
- Courbes d'inflation ;
- Jeux de scénarios économiques ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P,
- Taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion.

Courbe des taux sans risque et Inflation

Les courbes de taux sans risque communiqués par l'EIOPA au 31/12/2022 sont utilisées pour l'évaluation de la meilleure estimation :

- Une courbe des taux sans risque avec correction pour volatilité (VA) dans le cadre de l'évaluation de la meilleure estimation portée au bilan prudentiel de l'Institution ;
- Une courbe des taux sans risque sans correction pour volatilité afin d'apprécier l'impact de la VA sur les engagements.

La courbe des taux EIOPA avec VA (0,19% au 31/12/2022 vs 0,03% au 31/12/2021 pour la maturité 10 ans) présente une structure de taux positive contrairement à la courbe des taux de 2021 qui présentait une structure de taux négatifs jusqu'à la maturité 5 ans. La hausse moyenne des taux sans risque par rapport à 2021 est de l'ordre de 1,97% sur un horizon de 60 ans.

La courbe d'inflation est calibrée à partir du générateur de scénarios économiques et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations prévoyance. Il est toutefois rappelé que, cette année, par référence aux décisions du Conseil d'Administration de décembre 2020, 2021, 2022 et aux règles de revalorisations existantes, il a été décidé de ne pas appliquer de revalorisation des prestations futures dans le calcul de la meilleure estimation.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2023 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille ;
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé.

Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont fournies par les équipes en charge de la Souscription et issues des revues tarifaires et contractualisations effectives au 01/01/2023, ajustées en fonction de l'évolution de la revue tarifaire 2022 et des contractualisations réalisées fin 2022.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

l'évolution à la hausse (respectivement à la baisse) des taux de frais sur cotisations (respectivement des taux de frais sur prestations) est principalement liée à un changement méthodologique de répartition des frais de fonctions supports.

Globalement, les taux de frais retenus ont augmenté sur les prestations et diminué sur les cotisations par rapport au 31/12/2021.

Les frais calibrés en 2022 sont projetés sur 60 ans sur la base de l'évolution de l'inflation induisant une augmentation récurrente des taux de frais sur l'horizon de projection.

D.2.b.4 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2021 :

Ligne d'activité en M€	2021	2022	Écart en M€
1 – Frais médicaux	20,0	32,2	12,3
2 – Perte de revenus	120,4	118,9	-1,5
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	58,4	65,6	7,2
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	71,4	59,5	-11,9
36 – Réassurance Vie	0,8	0,8	0,0
TOTAL	271,1	277,1	6,0

La meilleure estimation au 31/12/2022 est de **277,1 M€**, soit une hausse de **6,0 M€** par rapport au 31/12/2021.

Cette hausse résulte de plusieurs effets : hausse des engagements liés à la santé (Lob 1 : +12,3 M€) et aux capitaux décès (Lob 30 : +7,2 M€) atténués par la baisse observée sur la Lob 33 : -11,9M€. Ces évolutions s'expliquent :

- pour la santé, par l'augmentation significative de la consommation observée, la mise en place du 100% santé et l'augmentation du chiffre d'affaires ;
- pour les capitaux décès, par les traitements effectués sur l'année 2022 concernant la déshérence qui conduisent à une réévaluation à la hausse de l'engagement de l'Institution ;

→ pour les rentes invalidité, par la baisse des coûts moyens de rente pour sinistres connus en invalidité et l'impact favorable de l'actualisation.

D.2.b.5 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2022 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	dont Vie	dont Santé SLT	dont Santé non SLT	Total
Provisions techniques en norme sociale au 31/12/2022	76,6	68,6	156,4	301,6
Meilleure estimation au 31/12/2022	66,4	59,5	151,1	277,1

La valorisation des provisions techniques en norme prudentielle au 31/12/2022 est de **277,1 M€**, plus basse de -24,5 M€ par rapport aux provisions techniques en norme sociale.
Les facteurs occasionnant cette évolution sont :

→ Les effets liés à l'actualisation (-35 M€) ;
→ La valorisation des prestations garanties (-13.8 M€) ;
→ L'anticipation de résultats bénéficiaires sur la provision pour primes futures (14.8 M€).
→ Les impacts des chargements et frais (+9.5 M€) viennent en partie compenser la baisse de la valorisation des prestations garanties.
→ La revalorisation discrétionnaire future des prestations en norme prudentielle n'a quant à elle pas d'effet dans la continuité de l'hypothèse de non revalorisation retenue en 2021 sur l'Institution AGRI PRÉVOYANCE.
→ Les impacts des chargements et frais (+9.5 M€) viennent en partie compenser la baisse de la valorisation des prestations garanties.
→ La revalorisation discrétionnaire future des prestations en norme prudentielle n'a quant à elle pas d'effet dans la continuité de l'hypothèse de non revalorisation retenue en 2021 sur l'Institution AGRI PRÉVOYANCE.

D.2.c Marge de Risque

La marge de risque est calculée sur la base de la méthode 2 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015.

La marge de risque diminue de -0,3 M€ (-1,7%) par rapport à 2021, représentant ainsi 5,7% des provisions techniques contre 5,9% l'exercice précédent. Cette évolution est principalement expliquée par les évolutions des SCR pris en compte au sein du SCR de référence.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit deux mesures transitoires et deux mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'Institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'Institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact sur la solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	293,7	295,8	-2,2
Fonds propres de base	125,9	123,7	2,2

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	174,0	171,8	**2,2**
Capital de solvabilité requis	112,2	112,4	-0,2
Taux de couverture du SCR	**1,55**	**1,53**	**0,02**

L'impact de la correction pour volatilité est limité avec une baisse de -2.2 M€ des provisions techniques (meilleure estimation nette de réassurance) qui induit une hausse des fonds propres de 2.2 M€ et une légère baisse du SCR de -0.2 M€.
L'impact sur le ratio de couverture du SCR est non significatif (0,02).

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'Institution AGRI PRÉVOYANCE est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

ÉTAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (En M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2022	Affectation du résultat	Autres Mouvements	Réserves au 31/12/2022
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	**0,4**			**0,4**
Réserves	71,3	-17,0	-0,2	54,1
Réserve de capitalisation	1,0			1,0
Réserve P/Fonds de Garantie	0,1			0,1
Résultat de l'exercice	-17,0	17,0	0,9	0,9
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	61,3		8,1	69,4
Sous-total Réserve de réconciliation	**116,7**	**0,0**	**8,8**	**125,5**
Ajustements IDA	0,0		0,0	0,0
Dette Subordonnée	0,0		48,1	48,1
TOTAL	**117,1**	**0,0**	**56,9**	**174,0**

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'Institution AGRI PRÉVOYANCE dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

E.1.a Fonds propres de base

Les fonds propres de base de l'Institution AGRI PRÉVOYANCE représentent au 31/12/2022 un **total de 174,0 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€.**
- **Réserve de réconciliation** pour un total de **125,5 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **56,5 M€** et des ajustements de **69,4 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Aucun impôt différé sur l'exercice ni actif, ni passif.**
- **Une dette subordonnée de 50 M€** de nominal émise en juin 2022 (et valorisée à 48,1 M€ au 31/12/2022) se décomposant de la manière suivante :
  - Un titre à durée indéterminée (TSDI) avec un call en 2032, de taux de coupon annuel 7% et de nominal 15 M€ classé en Tier 1
  - Une obligation de coupon annuel 4,30%, de date d'échéance 2032 avec un call en 2027 et de nominal 25 M€, classée en Tier 2
  - Une obligation de coupon annuel 3,20%, de date d'échéance 2027 et de nominal 10 M€, classée en Tier 3

Les titres subordonnés sont évalués à partir de la projection des flux futurs actualisés à la courbe des taux EIOPA sans VA augmentée d'un spread calibré à la date d'émission conformément à l'article 14 du règlement délégué.

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'a été identifié chez AGRI PRÉVOYANCE.

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'Institution AGRI PRÉVOYANCE enregistrent un total de 174,0 M€ fin 2022 en augmentation de 56,9 M€, soit +48,6% par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2022, les fonds propres de base de l'Institution sont augmentés du résultat social, en bénéfice, de l'exercice pour un montant de 0,9 M€ et de la dette subordonnée émise durant l'exercice pour une valeur de 48,1 M€.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une hausse des fonds propres de 8,1 M€ avec une contribution des placements de -11,1 M€, une contribution des provisions de 16,1M€ et de 3,1 M€ pour la dette subordonnée.

Les placements enregistrent une diminution de 16% des retraitements en valeurs de marché, ce qui correspond à une variation de -11,1 M€ d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions de l'exercice des placements à la baisse des fonds propres sont les obligations et les OPCVM alors que l'immobilier contribue positivement.

Les provisions participent à l'augmentation de 16,1 M€ des fonds propres. Les principales contributions proviennent des provisions non-vie pour 3,2 M€ et vie pour 12,9 M€.

La dette subordonnée contribue pour 3,1 M€.

Aucune imposition différée constatée sur l'exercice.

L'analyse détaillée suit :

Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 (en M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2022	Variation	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2022
Immobilier	54,0	19,6	73,7
Participations	0,0	0,0	0,0
Obligations	8,8	-25,8	-17,0

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2022	Variation	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2022
OPCVM	6,6	-4,8	1,7
Placements	69,4	**-11,1**	**58,4**
Provisions non vie	1,7	3,5	5,2
Marge de risque provisions non vie	-8,7	-0,3	-9,1
Provisions vie	3,0	16,3	19,3
Marge de risque provisions vie	-4,1	-3,4	-7,5
Provisions	**-8,1**	**16,1**	**10,9**
Dette subordonnées	0,0	3,1	3,1
TOTAL	**61,3**	8,1	69,4

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2022, les projections de résultat d'AGRI PRÉVOYANCE sur la période 2022-2026 laissent envisager dans tous les scénarios des résultats sociaux fluctuant entre **-0,5** M€ et **-9,3** M€, qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Compte tenu de l'exclusivité des fonds propres de base et de l'absence de fonds propres auxiliaires, les fonds propres de l'Institution AGRI PRÉVOYANCE sont intégralement disponibles.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.a Capital de solvabilité requis

ÉVOLUTION GLOBALE DU SCR ENTRE 2021 ET 2022

en M€	2021	2022	Écart en M€
Risque de contrepartie	13,6	19,6	6,0
Risque de marché	42,3	41,2	-1,1
Risque de souscription en Vie	12,7	21,8	9,0
Risque de souscription en Santé	70,7	73,5	2,9
Impact des matrices de corrélation	-38,3	-46,3	-7,9
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	**101,0**	109,8	8,8
Risque opérationnel	4,8	6,6	1,8
Ajustement au titre des provisions techniques	**-3,6**	-4,3	-0,6
Ajustement au titre des impôts différés	**0,0**	0,0	0,0
Capital de solvabilité requis (SCR)	**102,2**	112,2	10,1

Le SCR de l'Institution ressort pour l'exercice 2022 à **112,2 M€**, en hausse de **10,0 M€** par rapport à 2021 (+9,7%).

Le premier risque de l'Institution est le risque de souscription santé représentant 67% du BSCR suivi par le risque de marché (38% du BSCR).

Nota Bene : le BSCR est inférieur à la somme des SCR modulaires compte tenu de la prise en compte des effets de diversification réduisant la charge en capital.

Le BSCR augmente de 8,8 M€ en lien avec notamment :

- → la hausse du Risque de contrepartie expliquée par une exposition aux contreparties de type 1 (avoirs en banque) et de type 2 (postes de créances dont PANE) plus importante ;
- → la hausse du Risque de souscription vie expliquée notamment par l'augmentation du SCR Catastrophe (volume de capitaux sous risque plus élevé) ;
- → La hausse du Risque de souscription santé expliquée par le SCR de prime et réserves (hausse des primes acquises).

La capacité d'absorption par les provisions techniques diminue de -0,6 M€ (17,9%).

Comme en 2021, il n'y a pas d'ajustement au titre des impôts différés.

E.2.b Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis au 31/12/2022 et son évolution par rapport au 31/12/2021.

en M€	2021	2022	Écart en M€
MCR combiné	34,0	40,7	6,7
Plancher	6,2	6,7	0,5
MCR	**34,0**	40,7	6,7

Le MCR est évalué au 31/12/2022 à 40,7 **M€**, en hausse de 6,7 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il n'est pas affecté par les minimum, maximum et plancher absolu.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

L'Institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

en M€	2021	2022	Écart en M€
Fonds propres de base	116,7	174,0	57,3
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	116,7	174,0	57,3
SCR	102,2	112,2	10,0
Taux de couverture du SCR	**114%**	**155%**	**41%**
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	116,7	148,5	31,8
MCR	34,0	40,7	6,7
Taux de couverture du MCR	**343%**	**365%**	**22%**

L'Institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR s'établit à **155%** en 2022, en hausse de 41 points de couverture par rapport à 2021.

Cette augmentation s'explique par :

- La hausse des fonds propres principalement liée à l'émission de la dette subordonnée.
- Dans une mesure moins importante, l'accroissement de la charge en capital (SCR) dans le sillage de la hausse du BSCR (cf. section E.2) non compensée par l'ajustement des provisions techniques.

Les conclusions du rapport ORSA 2022 ne font pas apparaitre de risque significatif de non couverture des SCR et MCR à horizon 2026.

E.6 Autres informations

Néant

F. ANNEXES - LES ÉTATS QUANTITATIFS

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	0,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	345 682 250,04	287 314 268,38
Property (other than for own use)	R0080		
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	96 142 947,33	22 492 909,69
Equities	R0100		
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120		
Bonds	R0130	175 708 475,63	192 707 684,77
Government Bonds	R0140	60 540 321,16	68 043 276,04
Corporate Bonds	R0150	115 168 154,47	124 664 408,73
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	73 830 827,08	72 113 673,92
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200		
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	60 780,88	62 947,29
Non-life and health similar to non-life	R0280	60 780,88	62 947,29
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	60 780,88	62 947,29
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	95 917 711,98	95 917 711,98
Reinsurance receivables	R0370	230 000,00	230 000,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	22 452 833,54	22 452 833,54
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	78 448 964,79	78 448 964,79
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	542 792 541,23	484 426 725,98

Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	160 197 904,64	156 375 991,77
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	160 197 904,64	156 375 991,77
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	151 145 202,85	
Risk margin	R0590	9 052 701,79	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	133 471 827,29	145 215 377,60
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	63 107 728,34	68 585 396,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	59 541 542,83	
Risk margin	R0640	3 566 185,51	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	70 364 098,95	76 629 981,60
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	66 387 859,65	
Risk margin	R0680	3 976 239,30	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	30 951,57	30 951,57
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	275 873,19	275 873,19
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	3 184 903,18	3 184 903,18
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	71 623 292,04	71 623 292,04
Subordinated liabilities	R0850	48 106 734,85	51 232 547,95
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	48 106 734,85	51 232 547,95
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	416 891 486,76	427 938 937,30
Excess of assets over liabilities	R1000	125 901 054,47	56 487 788,68

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	

S.04.01.01.02 - S.04.01.01.03

By EEA member

		By EEA member	
		Business underwritten in the considered country, by the EEA branch established in this country	Business underwritten through FPS, by the EEA branch established in the considered country
		C0080	C0090
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.03

By EEA member

		Business underwritten in the considered country through FPS, by the undertaking or any EEA branch
		C0100
Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.04

By material non-EEA member

		By material non-EEA member
		Business underwritten by material non-EEA country branches
		C0110
Line of business	Z0010	
Non-EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	1 - Medical expense insurance

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	92 716 697,40						
Claims incurred	R0030	76 357 569,58						
Commissions	R0040	4 594 336,88						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	2 - Income protection

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	59 091 504,61						
Claims incurred	R0030	55 936 531,98						
Commissions	R0040	2 272 553,51						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	30 - Insurance with profit participation

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	22 389 407,38						
Claims incurred	R0030	20 924 613,00						
Commissions	R0040	905 729,17						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	15 768 155,60						
Claims incurred	R0030	11 671 366,92						
Commissions	R0040	601 176,88						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	36 - Life reinsurance

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Premiums written	R0020	1 618 840,00						
Claims incurred	R0030	764 481,00						
Commissions	R0040							

S.05.01.01

Premiums, claims and expenses by line of business

S.05.01.01.01

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	92 716 697,40	59 091 504,61															151 808 202,01
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140																	
Net	R0200	92 716 697,40	59 091 504,61															151 808 202,01
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	92 716 697,40	59 091 504,61															151 808 202,01
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240																	
Net	R0300	92 716 697,40	59 091 504,61															151 808 202,01
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	76 357 569,58	55 936 531,98															132 294 101,56
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340																	
Net	R0400	76 357 569,58	55 936 531,98															132 294 101,56
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																	
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers'share	R0440		-15 482,35															-15 482,35
Net	R0500		15 482,35															15 482,35
Expenses incurred	R0550	17 737 624,97	9 539 758,22															27 277 383,19
Administrative expenses																		
Gross - Direct Business	R0610	4 559 874,84	2 271 084,23															6 830 959,07
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630																	
Reinsurers' share	R0640																	
Net	R0700	4 559 874,84	2 271 084,23															6 830 959,07
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710	109 649,43	668 552,43															778 201,86
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730																	
Reinsurers' share	R0740		317,52															317,52
Net	R0800	109 649,43	668 234,91															777 884,34
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810	3 782 570,08	1 758 980,48															5 541 550,56
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830																	
Reinsurers' share	R0840																	
Net	R0900	3 782 570,08	1 758 980,48															5 541 550,56
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910	4 594 336,88	2 272 553,51															6 866 890,39
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930																	
Reinsurers' share	R0940																	
Net	R1000	4 594 336,88	2 272 553,51															6 866 890,39
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010	4 691 193,74	2 568 905,09															7 260 098,83
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030																	
Reinsurers' share	R1040																	
Net	R1100	4 691 193,74	2 568 905,09															7 260 098,83
Other expenses	R1200																	
Total expenses	R1300																	27 277 383,19

S.05.01.01.02

Life

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life-reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written										
Gross	R1410		22 389 407,38			15 768 155,60			1 618 840,00	39 776 402,98
Reinsurers' share	R1420		23 096,26							23 096,26
Net	R1500		22 366 311,12			15 768 155,60			1 618 840,00	39 753 306,72
Premiums earned										
Gross	R1510		22 389 407,38			15 768 155,60			1 618 840,00	39 776 402,98
Reinsurers' share	R1520		23 096,26							23 096,26
Net	R1600		22 366 311,12			15 768 155,60			1 618 840,00	39 753 306,72
Claims incurred										
Gross	R1610		20 924 613,00			11 671 366,92			764 481,00	33 360 460,92
Reinsurers' share	R1620					12 671,17				12 671,17
Net	R1700		20 924 613,00			11 658 695,75			764 481,00	33 347 789,75
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710		-378 087,73			-3 700 997,00				-4 079 084,73
Reinsurers' share	R1720									
Net	R1800		-378 087,73			-3 700 997,00				-4 079 084,73
Expenses incurred	R1900		4 094 777,79			2 636 287,57			217 760,12	6 948 825,48
Administrative expenses										
Gross	R1910		679 716,35			559 572,90				1 239 289,25
Reinsurers' share	R1920									
Net	R2000		679 716,35			559 572,90				1 239 289,25
Investment management expenses										
Gross	R2010		378 916,87			356 552,98			6 895,12	742 364,97
Reinsurers' share	R2020									
Net	R2100		378 916,87			356 552,98			6 895,12	742 364,97
Claims management expenses										
Gross	R2110		974 510,63			439 793,89			208 803,00	1 623 107,52
Reinsurers' share	R2120									
Net	R2200		974 510,63			439 793,89			208 803,00	1 623 107,52
Acquisition expenses										
Gross	R2210		905 729,17			601 176,88				1 506 906,05
Reinsurers' share	R2220									
Net	R2300		905 729,17			601 176,88				1 506 906,05
Overhead expenses										
Gross	R2310		1 155 904,77			679 190,92			2 062,00	1 837 157,69
Reinsurers' share	R2320									
Net	R2400		1 155 904,77			679 190,92			2 062,00	1 837 157,69
Other expenses	R2500									
Total expenses	R2600									6 948 825,48
Total amount of surrenders	R2700									

S.12.01.01

Life and Health SLT Technical Provisions

S.12.01.01.01

Life and Health SLT Technical Provisions

		Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance					Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)
		Insurance with profit participation		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150
Technical provisions calculated as a whole	R0010														
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020														
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM															
Best Estimate															
Gross Best Estimate	R0030	65 567 972,30								819 887,35			819 887,35		66 387 859,65
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00								0,00					0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050														
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060														
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	0,00								0,00					0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,00								0,00			0,00		0,00
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	65 567 972,30								819 887,35					66 387 859,65
Risk Margin	R0100	3 927 132,91								49 106,39			49 106,39		3 976 239,30
Amount of the transitional on Technical Provisions															
Technical Provisions calculated as a whole	R0110														
Best estimate	R0120														
Risk margin	R0130														
Technical provisions - total	R0200	69 495 105,21								868 993,74					70 364 098,95
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	69 495 105,21								868 993,74			868 993,74		70 364 098,95
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	2 198 757,87													2 198 757,87
Gross BE for Cash flow															
Cash out-flows															
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230														77 629 667,36
Future guaranteed benefits	R0240	73 871 626,47								2 295 262,29					76 166 888,76
Future discretionary benefits	R0250	1 462 778,60								0,00					1 462 778,60
Future expenses and other cash out-flows	R0260	6 497 126,70								0,00					6 497 126,70
Cash in-flows															
Future premiums	R0270	16 263 559,47								1 475 374,94					17 738 934,41
Other cash in-flows	R0280														
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,00								0,00					
Surrender value	R0300	1 358 897,00													1 358 897,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310														
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320														
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	65 567 972,30								819 887,35					66 387 859,65
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	70 129 144,08								892 767,31					71 021 911,39
Best estimate subject to matching adjustment	R0350														
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360														

		Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best Estimate							
Gross Best Estimate	R0030				59 541 542,83		59 541 542,83
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040				0,00		0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050						
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070				0,00		0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080				0,00		0,00
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090				59 541 542,83		59 541 542,83
Risk Margin	R0100				3 566 185,51		3 566 185,51
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0110						
Best estimate	R0120						
Risk margin	R0130						
Technical provisions - total	R0200				63 107 728,34		63 107 728,34
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210				63 107 728,34		63 107 728,34
Best Estimate of products with a surrender option	R0220						
Gross BE for Cash flow							
Cash out-flows							
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230				55 604 432,76		55 604 432,76
Future guaranteed benefits	R0240						
Future discretionary benefits	R0250						
Future expenses and other cash out-flows	R0260				3 937 110,07		3 937 110,07
Cash in-flows							
Future premiums	R0270				0,00		0,00
Other cash in-flows	R0280						
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290						
Surrender value	R0300						
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310						
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320						
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330				59 541 542,83		59 541 542,83
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340				63 681 059,76		63 681 059,76
Best estimate subject to matching adjustment	R0350						
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360						

S.17.01.01

Non-Life Technical Provisions

S.17.01.01.01

Non-Life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance												accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010																	
Direct business	R0020																	
Accepted proportional reinsurance business	R0030																	
Accepted non-proportional reinsurance	R0040																	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050																	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross - Total	R0060	9 413 676,46	5 887 676,53															15 301 352,99
Gross - direct business	R0070	9 413 676,46	5 887 676,53															15 301 352,99
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080																	
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00															0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	0,00	0,00															0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	0,00															0,00
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	9 413 676,46	5 887 676,53															15 301 352,99
Claims provisions																		
Gross - Total	R0160	22 834 118,15	113 009 731,71															135 843 849,86
Gross - direct business	R0170	22 834 118,15	113 009 731,71															135 843 849,86
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180																	
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	60 780,88															60 780,88
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	0,00	60 780,88															60 780,88
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	60 780,88															60 780,88
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	22 834 118,15	112 948 950,83															135 783 068,98
Total Best estimate - gross	R0260	32 247 794,61	118 897 408,24															151 145 202,85
Total Best estimate - net	R0270	32 247 794,61	118 836 627,36															151 084 421,97
Risk margin	R0280	1 931 451,76	7 121 250,03															9 052 701,79
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
TP as a whole	R0290																	
Best estimate	R0300																	
Risk margin	R0310																	
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	34 179 246,37	126 018 658,27															160 197 904,64
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	60 780,88															60 780,88
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	34 179 246,37	125 957 877,39															160 137 123,76
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)																		
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	7,00	4,00															
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	7,00	4,00															
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0370	77 937 843,38	67 401 758,19															145 339 601,57
Future expenses and other cash-out flows	R0380	16 125 587,60	9 251 718,18															25 377 305,78
Cash in-flows																		
Future premiums	R0390	84 649 754,52	70 765 799,84															155 415 554,36
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400																	
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0410	20 805 861,15	106 154 305,20															126 960 166,35
Future expenses and other cash-out flows	R0420	2 028 257,00	6 855 426,51															8 883 683,51
Cash in-flows																		
Future premiums	R0430	0,00	0,00															0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440																	
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450	0,00	0,00															
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460																	
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470																	
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	32 247 794,61	118 897 408,24															151 145 202,85
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	34 243 793,47	126 934 694,01															161 178 487,48

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	Z0010	
Currency	Z0040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates
(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

		Description
		C2200
Description of inflation rate used:	R0760	

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	Z0020	Accident year [AY]
Currency conversion	Z0040	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency
Currency	Z0030	EUR
Line of business	Z0010	1 - 1 and 13 Medical expense insurance

Gross Claims Paid (non-cumulative)

S.19.01.01.01

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.02 Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Prior	R0100																	0,00	
N-14	R0110																	0,00	
N-13	R0120																	0,00	
N-12	R0130																	0,00	
N-11	R0140																	0,00	
N-10	R0150																	0,00	
N-9	R0160																	0,00	
N-8	R0170																	0,00	
N-7	R0180																	0,00	
N-6	R0190																	0,00	
N-5	R0200																	0,00	
N-4	R0210																	0,00	
N-3	R0220																	0,00	
N-2	R0230	47 140 630,56	############	-137 822,43														-137 822,43	62 614 146,79
N-1	R0240	56 235 976,88	############															13 851 263,63	70 087 240,51
N	R0250	62 369 203,49																62 369 203,49	62 369 203,49
Total	R0260																	76 082 644,69	195 070 590,79

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

S.19.01.01.03

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.04 Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360
Prior	R0100																	
N-14	R0110																	
N-13	R0120																	
N-12	R0130																	
N-11	R0140																	
N-10	R0150																	
N-9	R0160																	
N-8	R0170																	
N-7	R0180																	
N-6	R0190																	
N-5	R0200																	
N-4	R0210																	
N-3	R0220																	
N-2	R0230			760384,41														747901,25
N-1	R0240		4366502,59															1224474,15
N	R0250	16000365,31																18833485,75
Total	R0260																	20805861,15

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

S.19.01.01.05

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.06 Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550	C0560
Prior	R0100																	
N-14	R0110																	
N-13	R0120																	
N-12	R0130																	
N-11	R0140																	
N-10	R0150																	
N-9	R0160																	
N-8	R0170																	
N-7	R0180																	
N-6	R0190																	
N-5	R0200																	
N-4	R0210																	
N-3	R0220																	
N-2	R0230																	
N-1	R0240																	
N	R0250																	
Total	R0260																	

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

S.19.01.01.07

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.08	
																		Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750	C0760	C0770
Prior	R0300																		
N-14	R0310																		
N-13	R0320																		
N-12	R0330																		
N-11	R0340																		
N-10	R0350																		
N-9	R0360																		
N-8	R0370																		
N-7	R0380																		
N-6	R0390																		
N-5	R0400																		
N-4	R0410																		
N-3	R0420																		
N-2	R0430																		
N-1	R0440																		
N	R0450																		
Total	R0460																		

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

S.19.01.01.09

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.10
																		Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950	C0960
Prior	R0300																	
N-14	R0310																	
N-13	R0320																	
N-12	R0330																	
N-11	R0340																	
N-10	R0350																	
N-9	R0360																	
N-8	R0370																	
N-7	R0380																	
N-6	R0390																	
N-5	R0400																	
N-4	R0410																	
N-3	R0420																	
N-2	R0430			0,00														0,00
N-1	R0440		0,00															0,00
N	R0450	0,00																0,00
Total	R0460																	0,00

Reinsurance RBNS Claims

S.19.01.01.11

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.12
																		Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150	C1160
Prior	R0300																	
N-14	R0310																	
N-13	R0320																	
N-12	R0330																	
N-11	R0340																	
N-10	R0350																	
N-9	R0360																	
N-8	R0370																	
N-7	R0380																	
N-6	R0390																	
N-5	R0400																	
N-4	R0410																	
N-3	R0420																	
N-2	R0430																	
N-1	R0440																	
N	R0450																	
Total	R0460																	

Net Claims Paid (non-cumulative)

		S.19.01.01.13																S.19.01.01.14	
		Development year (absolute amount)																Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350	C1360	C1370
Prior	R0500																	0,00	
N-14	R0510																	0,00	
N-13	R0520																	0,00	
N-12	R0530																	0,00	
N-11	R0540																	0,00	
N-10	R0550																	0,00	
N-9	R0560																	0,00	
N-8	R0570																	0,00	
N-7	R0580																	0,00	
N-6	R0590																	0,00	
N-5	R0600																	0,00	
N-4	R0610																	0,00	
N-3	R0620																	0,00	
N-2	R0630	47 140 630,56	############	-137 822,43														-137 822,43	62 614 146,79
N-1	R0640	56 235 976,88	############															13 851 263,63	70 087 240,51
N	R0650	62 369 203,49																62 369 203,49	62 369 203,49
Total	R0660																	76 082 644,69	195 070 590,79

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		S.19.01.01.15																S.19.01.01.16
		Development year (absolute amount)																Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550	C1560
Prior	R0500																	
N-14	R0510																	
N-13	R0520																	
N-12	R0530																	
N-11	R0540																	
N-10	R0550																	
N-9	R0560																	
N-8	R0570																	
N-7	R0580																	
N-6	R0590																	
N-5	R0600																	
N-4	R0610																	
N-3	R0620																	
N-2	R0630			760384,41														747901,25
N-1	R0640		4366502,59															1224474,15
N	R0650	16000365,31																18833485,75
Total	R0660																	20805861,15

Net RBNS Claims

		S.19.01.01.17																S.19.01.01.18
		Development year (absolute amount)																Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750	C1760
Prior	R0500																	
N-14	R0510																	
N-13	R0520																	
N-12	R0530																	
N-11	R0540																	
N-10	R0550																	
N-9	R0560																	
N-8	R0570																	
N-7	R0580																	
N-6	R0590																	
N-5	R0600																	
N-4	R0610																	
N-3	R0620																	
N-2	R0630																	
N-1	R0640																	
N	R0650																	
Total	R0660																	

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	Z0020	Accident year [AY]
Currency conversion	Z0040	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency

Currency	Z0030	EUR
Line of business	Z0010	2 - 2 and 14 Income protection

Gross Claims Paid (non-cumulative)

S.19.01.01.01

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.02 Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Prior	R0100																	0,00	
N-14	R0110																	0,00	
N-13	R0120																	0,00	
N-12	R0130																	0,00	
N-11	R0140																	0,00	
N-10	R0150																	0,00	
N-9	R0160																	0,00	
N-8	R0170																	0,00	
N-7	R0180																	0,00	
N-6	R0190																	0,00	
N-5	R0200																	0,00	
N-4	R0210																	0,00	
N-3	R0220																	0,00	
N-2	R0230	21 836 574,81	##############	##############														2 812 073,21	38 061 684,07
N-1	R0240	17 347 371,44	##############															15 162 804,18	32 510 175,62
N	R0250	21 691 092,92																21 691 092,92	21 691 092,92
Total	R0260																	39 665 970,31	92 262 952,61

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

S.19.01.01.03

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.04 Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360
Prior	R0100																	
N-14	R0110																	
N-13	R0120																	
N-12	R0130																	
N-11	R0140																	
N-10	R0150																	
N-9	R0160																	
N-8	R0170																	
N-7	R0180																	
N-6	R0190																	
N-5	R0200																	
N-4	R0210																	
N-3	R0220																	
N-2	R0230			##############														20119126,94
N-1	R0240		##############															21922206,98
N	R0250	39370589,49																37972293,22
Total	R0260																	80013627,14

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

S.19.01.01.05

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.06 Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550	C0560
Prior	R0100																	
N-14	R0110																	
N-13	R0120																	
N-12	R0130																	
N-11	R0140																	
N-10	R0150																	
N-9	R0160																	
N-8	R0170																	
N-7	R0180																	
N-6	R0190																	
N-5	R0200																	
N-4	R0210																	
N-3	R0220																	
N-2	R0230	397799,85	148848,06															
N-1	R0240	426643,62																
N	R0250																	
Total	R0260																	

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

S.19.01.01.07

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.08 Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750	C0760	C0770
Prior	R0300																		
N-14	R0310																		
N-13	R0320																		
N-12	R0330																		
N-11	R0340																		
N-10	R0350																		
N-9	R0360																		
N-8	R0370																		
N-7	R0380																		
N-6	R0390																		
N-5	R0400																		
N-4	R0410																		
N-3	R0420																		
N-2	R0430																		
N-1	R0440																		
N	R0450																		
Total	R0460																		

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

S.19.01.01.09

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.10 Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950	C0960
Prior	R0300																	
N-14	R0310																	
N-13	R0320																	
N-12	R0330																	
N-11	R0340																	
N-10	R0350																	
N-9	R0360																	
N-8	R0370																	
N-7	R0380																	
N-6	R0390																	
N-5	R0400																	
N-4	R0410																	
N-3	R0420																	
N-2	R0430			0,00														0,00
N-1	R0440		0,00															0,00
N	R0450	62947,28																60780,88
Total	R0460																	60780,88

Reinsurance RBNS Claims

S.19.01.01.11

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.12 Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150	C1160
Prior	R0300																	
N-14	R0310																	
N-13	R0320																	
N-12	R0330																	
N-11	R0340																	
N-10	R0350																	
N-9	R0360																	
N-8	R0370																	
N-7	R0380																	
N-6	R0390																	
N-5	R0400																	
N-4	R0410																	
N-3	R0420																	
N-2	R0430																	
N-1	R0440																	
N	R0450																	
Total	R0460																	

Net Claims Paid (non-cumulative)

S.19.01.01.13

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.14 Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350	C1360	C1370
Prior	R0500																	0,00	
N-14	R0510																	0,00	
N-13	R0520																	0,00	
N-12	R0530																	0,00	
N-11	R0540																	0,00	
N-10	R0550																	0,00	
N-9	R0560																	0,00	
N-8	R0570																	0,00	
N-7	R0580																	0,00	
N-6	R0590																	0,00	
N-5	R0600																	0,00	
N-4	R0610																	0,00	
N-3	R0620																	0,00	
N-2	R0630	21 836 574,81	############	############														2 812 073,21	38 061 684,07
N-1	R0640	17 347 371,44	############															15 162 804,18	32 510 175,62
N	R0650	21 691 092,92																21 691 092,92	21 691 092,92
Total	R0660																	39 665 970,31	92 262 952,61

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

S.19.01.01.15

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.16 Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550	C1560
Prior	R0500																	
N-14	R0510																	
N-13	R0520																	
N-12	R0530																	
N-11	R0540																	
N-10	R0550																	
N-9	R0560																	
N-8	R0570																	
N-7	R0580																	
N-6	R0590																	
N-5	R0600																	
N-4	R0610																	
N-3	R0620																	
N-2	R0630			############														20119126,94
N-1	R0640		############															21922206,98
N	R0650	39307642,21																37911512,34
Total	R0660																	79952846,26

Net RBNS Claims

S.19.01.01.17

		Development year (absolute amount)																S.19.01.01.18 Current year, sum of years (cumulative)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750	C1760
Prior	R0500																	
N-14	R0510																	
N-13	R0520																	
N-12	R0530																	
N-11	R0540																	
N-10	R0550																	
N-9	R0560																	
N-8	R0570																	
N-7	R0580																	
N-6	R0590																	
N-5	R0600																	
N-4	R0610																	
N-3	R0620																	
N-2	R0630	397799,85	148848,06															
N-1	R0640	426643,62																
N	R0650																	
Total	R0660																	

S.22.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

S.22.01.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)								
			Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	293 669 731,93	293 669 731,93		293 669 731,93		295 881 458,63	2 211 726,70	295 881 458,63		2 211 726,70
Basic own funds	R0020	174 007 789,32	174 007 789,32		174 007 789,32		172 350 833,06	-1 656 956,26	172 350 833,06		-1 656 956,26
Excess of assets over liabilities	R0030	125 901 054,47	125 901 054,47		125 901 054,47		124 244 098,21	-1 656 956,26	124 244 098,21		-1 656 956,26
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	174 007 789,32	174 007 789,32		174 007 789,32		172 350 833,06	-1 656 956,26	172 350 833,06		-1 656 956,26
Tier 1	R0060	140 337 225,59	140 337 225,59		140 337 225,59		138 680 269,33	-1 656 956,26	138 680 269,33		-1 656 956,26
Tier 2	R0070	24 098 953,23	24 098 953,23		24 098 953,23		24 098 953,23	0,00	24 098 953,23		0,00
Tier 3	R0080	9 571 610,50	9 571 610,50		9 571 610,50		9 571 610,50	0,00	9 571 610,50		0,00
SCR	R0090	112 190 429,00	112 190 429,00		112 190 429,00		112 381 328,13	190 899,13	112 381 328,13		190 899,13
Eligible own funds to meet MCR	R0100	148 481 684,53	148 481 684,53		148 481 684,53		146 824 728,28	-1 656 956,26	146 824 728,28		-1 656 956,26
Minimum Capital Requirement	R0110	40 722 294,70	40 722 294,70		40 722 294,70		40 757 110,42	34 815,72	40 757 110,42		34 815,72

S.23.01.01

Own funds

S.23.01.01.01

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381 122,54	381 122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	125 519 931,93	125 519 931,93			
Subordinated liabilities	R0140	48 106 734,85		14 436 171,12	24 098 953,23	9 571 610,50
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	174007789,32	125901054,47	14436171,12	24098953,23	9571610,50
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	174 007 789,32	125 901 054,47	14 436 171,12	24 098 953,23	9 571 610,50
Total available own funds to meet the MCR	R0510	164 436 178,82	125 901 054,47	14 436 171,12	24 098 953,23	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	174 007 789,32	125 901 054,47	14 436 171,12	24 098 953,23	9 571 610,50
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	148 481 684,53	125 901 054,47	14 436 171,12	8 144 458,94	
SCR	R0580	112 190 429,00				
MCR	R0600	40 722 294,70				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	1,55				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	3,65				

S.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	125 901 054,47
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	381 122,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	125 519 931,93
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	1 226 588,84
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	2 954 328,06
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	4 180 916,90

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	41 217 719,44	41 217 719,44	0,00
Counterparty default risk	R0020	19 553 448,03	19 553 448,03	0,00
Life underwriting risk	R0030	14 279 587,22	21 777 525,38	0,00
Health underwriting risk	R0040	72 750 009,34	73 528 635,88	0,00
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	0,00
Diversification	R0060	-42 233 024,60	-46 252 458,55	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	105 567 739,44	109 824 870,18	

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,00
Operational risk	R0130	6 622 689,57
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-4 257 130,74
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	112 190 429,00
Capital add-on already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement	R0220	112 190 429,00
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	6 689 321,37

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,000
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.28.02.01

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		$MCR_{(NL, NL)}$ Result	$MCR_{(NL, L)}$Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	27 786 004,70	0,00

S.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	32 247 794,61	92 499 343,30	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	118 836 627,35	74 768 129,83	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsuran	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

S.28.02.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		$MCR_{(L, NL)}$ Result	$MCR_{(L, L)}$ Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	1 250 372,40	11 685 917,60

S.28.02.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		64 105 193,66	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		1 462 778,60	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	59 541 542,82		819 887,34	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		13 389 817 559,60

S.28.02.01.05

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	40 722 294,70
SCR	R0310	112 190 429,00
MCR cap	R0320	50 485 693,05
MCR floor	R0330	28 047 607,25
Combined MCR	R0340	40 722 294,70
Absolute floor of the MCR	R0350	6 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	40 722 294,70

S.28.02.01.06

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	29 036 377,10	11 685 917,60
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	79 995 580,49	32 194 848,52
Notional MCR cap	R0520	35 998 011,22	14 487 681,83
Notional MCR floor	R0530	19 998 895,12	8 048 712,13
Notional Combined MCR	R0540	29 036 377,10	11 685 917,60
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 700 000,00	4 000 000,00
Notional MCR	R0560	29 036 377,10	11 685 917,60

Réf. : 84394 - Conception/Réalisation - Crédits photos :

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagrica.com